

Compte rendu du conseil municipal
du 30 mars 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 35
Excusés : 04
Non excusé : 00

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le TRENTE MARS à VINGT HEURE TRENTE, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la ville de PONTAULT-COMBAULT se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 22 mars 2016 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de madame Delessard, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BORD – Mme VERGNAUD – M. CABUCHE – Mme LOPES – M. BECQUART –
Mme SHORT FERJULE – M. OUMARI – Mme MONDIERE - M. T ASD'HOMME –
Mme MARTIN – M. GHOZELANE – **Maires adjoints** -

M. GANDRILLE – M. TABUY - Mme GAUTHIER - Mme DANY – M. GUILLOT –
M. MOUILLOT - Mme LESAGE - Mme TREZENTOS OLIVEIRA – M. HOUEMOND –
Mme POTIN PIOT - Mme LACERDA – Mme MERAUD – Mme IKIESSIBA –
M. FRISSON - M. CALVET - Mme HEUCLIN – M. RENAUD - M. POMMOT –
Mme LACAZE – M. HESEL – M. MARTIN – M. LARGIER – Mme FIUZA –
Conseillers municipaux -

ABSENTS EXCUSES : M. ROUSSEAU – Mme DUMOULIN – M. FINANCE – Mme GOEBEL -

POUVOIRS :

M. ROUSSEAU	à	M. GANDRILLE
Mme DUMOULIN	à	M. POMMOT
M. FINANCE	à	M. HESEL
Mme GOEBEL	à	Mme LACAZE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERGNAUD

Sous la présidence de Monique Delessard, Maire,

A la demande de **Monique Delessard**, une minute de silence est observée à la mémoire des victimes de tous les attentats qui ont eu lieu au mois de mars 2016 dans le monde.

Madame Vergnaud, secrétaire de séance, procède à l'appel des présents.

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2016 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

Madame Delessard présente ensuite la liste des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

- 2016.02.01 Marché formalisé passé avec la société Sovea à Chennevières sur Marne (94430), pour l'acquisition de véhicules légers – Marché de fourniture, sans montant minimum annuel ni montant maximum annuel, estimé à 50 000 € HT pour la ville et 15 000 € HT pour le CCAS. Marché conclu à compter du 1^{er} janvier 2016 et ce jusqu'au 31 décembre 2016, pouvant être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de 3 ans.
- 2016.02.16 Marché à procédure adaptée passé avec la société Ifac à Asnières (92665), pour l'organisation de sessions générales d'approfondissement BAFA et BAFD pour les jeunes et les agents de la ville. Marchés à bons de commande sans montant minimum annuel, ni montant maximum annuel, estimé à 37 000 € HT par an. Marché conclu pour une période d'1 an à compter de sa notification, pouvant être reconduit par période successive de 1 an, pour une durée maximale de 3 ans.
- 2016.02.17 Marché à procédure adaptée passé avec la société Avenir Renovation à Sucy en Brie (94370) pour le remplacement des volets en bois de l'hôtel de ville et reprise des maçonneries afférentes à cette opération. Marché de travaux d'un montant de 67 463,14 €. Délai d'exécution des travaux de 62 jours et part de la date fixée par l'ordre de service.
- 2016.02.18 Marché formalisé passé avec la société Garage de Pontault à Pontault-Combault (77340), pour l'entretien des véhicules légers, utilitaires et de transports de personnes et fourniture de pièces détachées. Marché à bons de commande, sans montant minimum annuel, ni montant maximum annuel, estimé pour la ville à 86 000 € HT et 3 000 € HT pour le CCAS. Marché conclu pour une période de 1 an à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 décembre 2016, pouvant être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de 3 ans.
- 2016.02.218 Marché à procédure adaptée passé avec la société Delagrave à Marne la Vallée (77347) pour du mobilier de salle de restauration. Marché de fourniture d'un montant maximum annuel de 45 000 € HT, conclu de sa notification au 31 décembre 2016, pouvant être reconduit par période successive de 1 an, pour une durée maximale de 3 ans.

- 2016.02.25 Aliénation du véhicule Renault immatriculé 253 CGQ 77 pour la somme de 400 € TTC à l'entreprise Mongeny Dépannage à Pontault-Combault (77340).
- 2016.02.25 Aliénation du véhicule Renault immatriculé 826 BZJ 77 pour la somme de 400 € TTC à l'entreprise Mongeny Dépannage à Pontault-Combault (77340).
- 2016.02.25 Aliénation du véhicule Renault immatriculé 606 DCT 77 pour la somme de 400 € TTC à l'entreprise Mongeny Dépannage à Pontault-Combault (77340).
- 2016.02.25 Aliénation du véhicule Renault immatriculé CQ 728 AB pour la somme de 200 € TTC à l'entreprise Mongeny Dépannage à Pontault-Combault (77340).
- 2016.03.07 Contrat de cession du droit d'exploitation passé avec l'association Les passeurs de l'Arche à Saint Cyr sur Morin (77750) pour deux représentations du spectacle « De bouffe à Oreille » le 10 mars, pour un prix de cession du spectacle à 1 000 € TTC.
- 2016.03.07 Contrat de cession du droit d'exploitation passé avec la société SMLartFr à Lyon (69003) pour la représentation le 19 mars du spectacle « Pschiit-Pschiit », pour un montant de 1 197,43 € TTC. La représentation qui était prévu le 21 novembre 2015 a été annulée suite aux événements du 13 novembre 2015.

Le Conseil municipal,

1. Rapport de situation comparée et rapport annuel sur l'égalité Hommes-Femmes

. **PREND ACTE** du rapport de situation comparée et du rapport annuel sur l'égalité Hommes-Femmes.

Arrivée en séance de monsieur Rousseau.

2. Information sur l'exécution des marchés – Exercice 2015

. **PREND ACTE** de la liste des marchés conclus au cours de l'année 2015 transmise en annexe de la délibération.

3. Compte de gestion 2015

Par 32 VOIX POUR (dont 1 pouvoir)

**Et 7 ABSTENTIONS (Mme Lacaze, M. Finance pouvoir à M. Hesel, M. Hesel, Mme Goebel
Pouvoir à Mme Lacaze, M. Martin, M. Largier, Mme Fiuza)**

. **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Compte administratif – Exercice 2015

Par 26 VOIX POUR

Et 12 ABSTENTIONS (M. Calvet, Mme Dumoulin pouvoir à M. Pommot, M. Renaud, Mme Heuclin, M. Pommot, Mme Lacaze, M. Finance pouvoir à M. Hesel, M. Hesel, Mme Goebel pouvoir à Mme Lacaze, M. Martin, M. Largier pouvoir à M. Martin, Mme Fiuza)

. **ADOPTE** le compte administratif de la commune pour l'année 2015 qui fait ressortir les résultats suivants :

Résultats de fonctionnement :

Dépenses :	54 097 350,41 €
Recettes :	56 293 824,71 €
Résultat de l'exercice :	+ 2 196 474,30 €
Résultat de fonctionnement reporté (n-1) :	+ 2 728 728,83 €
Résultat de clôture de fonctionnement :	+ 4 925 203,13 €

Résultats d'Investissement :

Dépenses :	10 822 259,99 €
Recettes :	9 303 164,47 €
Solde d'exécution de l'exercice :	- 1 519 095,52 €
Résultat d'investissement reporté (n-1) :	+ 3 662 910,05 €
Résultat de clôture d'investissement :	+ 2 143 814,53 €

Monsieur Largier quitte la séance au moment du vote du compte administratif et donne son pouvoir à monsieur **Martin**.

5. Affectation du résultat – Exercice 2015

Par 27 VOIX POUR

Et 12 ABSTENTIONS (M. Calvet, Mme Dumoulin pouvoir à M. Pommot, M. Renaud, Mme Heuclin, M. Pommot, Mme Lacaze, M. Finance pouvoir à M. Hesel, M. Hesel, Mme Goebel pouvoir à Mme Lacaze, M. Martin, M. Largier pouvoir à M. Martin, Mme Fiuza)

. **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Section d'Investissement

Fonction 01 – opération non ventilable - Article 1068 - Réserves 2 000 000,00 €
A l'exécution du virement à la section d'Investissement

Section de Fonctionnement

Fonction 01- opération non ventilable - Article 002 - Excédent de Fonctionnement reporté 2 925 203,13 €

6. Vote des taux d'imposition 2016

Par 32 VOIX POUR (dont 2 pouvoirs)

Et 7 ABSTENTIONS (M. Calvet, Mme Dumoulin pouvoir à M. Pommot, M. Renaud,
Mme Heuclin, M. Pommot, M. Martin, M. Largier pouvoir à M. Martin)

. **FIXE** les taux d'imposition 2016 ci-dessous, de manière que le montant à payer par le contribuable soit équivalent toute chose égale par ailleurs au montant 2015 :

Désignation des Taxes	Taux
<i>Taxe d'Habitation</i>	26,53 %
<i>Taxe Foncière Bâtie</i>	27,99 %
<i>Taxe Foncière non Bâtie</i>	81,15 %

7. Reconduction du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères applicable par la communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne »

Par 32 VOIX POUR (dont 2 pouvoirs)

Et 7 ABSTENTIONS (M. Calvet, Mme Dumoulin pouvoir à M. Pommot, M. Renaud,
Mme Heuclin, M. Pommot, M. Martin, M. Largier pouvoir à M. Martin)

. **DECIDE** de reconduire le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui s'établit à 9,51 %, pour l'exercice 2016 et suivants.

8. Budget primitif – Exercice 2016

Par 27 VOIX POUR

3 VOIX CONTRE (M. Martin, M. Largier pouvoir à M. Martin, Mme Fiuza)

Et 9 ABSTENTIONS (M. Calvet, Mme Dumoulin pouvoir à M. Pommot, M. Renaud,
Mme Heuclin, M. Pommot, Mme Lacaze, M. Finance pouvoir
à M. Hesel, M. Hesel, Mme Goebel pouvoir à Mme Lacaze)

. **ADOpte** le budget primitif 2016 commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de Fonctionnement : 56 390 541,32 €
- Section d'Investissement : 17 681 939,87 €

9. Attribution de subventions supérieures à 23 000 € - Exercice 2016

Par 36 VOIX POUR

Et 3 ABSTENTIONS (M. Martin, M. Largier pouvoir à M. Martin, Mme Fiuza)

. **APPROUVE** les projets de conventions ou avenants à intervenir pour les associations ci-après listées ;

. **AUTORISE** le maire à signer ces conventions ou avenants.

Noms des associations	Montant
U.M.S. – PC- hand ball	720 000 €
Union multi-sports	316 400 €
Centre social et culturel	191 000 €
Comité des fêtes et de Loisirs	177 000 €
Cinéma Apollo+	166 200 €
Judo club de Pontault-Combault	165 000 €
Maison des jeunes et de la culture – Boris Vian	165 000 €
Centre Photographique d'Ile-de-France	145 000 €
CASC	115 000 €
Atelier de la cour carrée	101 700 €
FONJEP/Poste de directeur MJC	77 562 €
SOS Solidarité	75 000 €
Association portugaise culturelle et sociale	70 000 €
Club la Joie de Vivre	34 000 €
Espoir	24 500 €

10. Garantie d'emprunt Oph 77 – Réhabilitation de 145 logements : 1 à 9 square Robert Cassart

A l'UNANIMITE,

. **DECIDE**

Article 1 :

La Commune de Pontault-Combault accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 660 857,80 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 42728 constitué d'une ligne du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt.

11. Proposition de représentants à la Commission communale des impôts directs

Par 27 VOIX POUR

Et 12 ABSTENTIONS (M. Calvet, Mme Dumoulin pouvoir à M. Pommot, M. Renaud, Mme Heuclin, M. Pommot, Mme Lacaze, M. Finance pouvoir à M. Hesel, M. Hesel, Mme Goebel pouvoir à Mme Lacaze, M. Martin, M. Largier pouvoir à M. Martin, Mme Fiuza)

. PROPOSE la liste suivante :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Thierry Tasd'Homme	Sofiane Ghazelane
Gilles Bord	Rosa Lacerda
Hocine Oumari	Dominique Becquart
Danielle Gauthier	Jean-Noël Houdemond
Elsa Martin	Sophie Piot
Pascal Rousseau	Josselyne Lesage
Jean-Pierre Mouillot	Marguerite Dany
Fernande Trezentos Oliveira	Jean-Pierre Guillot
Gérard Tabuy	Brigitte Vergnaud
Jean-Claude Gandrille	Sara Ferjule
Christiane Goret	Muila Ikiessiba
Pascal Dupré	Anne-Sophie Mondière
Patrick Cabuche	Antonin Frisson
Nadine Lopes	Céline Méraud
Antonio Martinho (hors commune)	M. Kahapip (hors commune)
Monique Barbu (propriétaire de bois)	Marie-Christine Richard (propriétaire de bois)

12. Demandes de subvention au titre

A – de la réserve parlementaire – Ecole numérique

A L'UNANIMITE,

. AUTORISE le maire à solliciter une subvention au titre des crédits attribués par la réserve parlementaire sénatoriale pour l'école numérique, pour un montant de 12 000 € ;

. AUTORISE le maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

B – du fonds de soutien à l'investissement public local 2016

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à solliciter une demande de subvention de l'Etat au titre du fonds de soutien de l'investissement public local de l'année 2016 pour les 15 opérations décrites ci-dessous ;

. **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Opération	Montant estimé des travaux HT	Montant Fonds de soutien à l'investissement sollicité	Taux	Fonds propres ou emprunts	Taux	Autres	Taux
Amélioration thermique de 14 logements gardiens	66 667	53 333	80%	13 334	20%		
Accessibilité des personnes handicapées à mobilité réduite (Ad'ap), Accessibilité PHMR Salle J. Brel, Accessibilité PHMR Ancienne Police Municipale	4 638 846	3 711 077	80%	927 769	20%		
Mise en accessibilité aux normes handicap des arrêts de cars	83 333	66 666	80%	16 667	20%		
Amélioration des liaisons douces pour la commune – Liaison Nord Sud	25 000	20 000	80%	5 000	20%		
Remise en état de la directionnelle sur la commune, signalisation, ...	300 000	240 000	80%	60 000	20%		
Réalisation d'une passerelle permettant de cheminer entre l'école Candalle et l'école Dubus	41 667	33 333	80%	8 334	20%		
Aménagement du Pôle gare	1 575 000	78 750	5%	315 000	20%	1 181 250 STIF	75%
Ecole numérique – Schéma directeur numérique éducatif	466 667	373 333	80%	93 334	20%		
Création d'un centre de loisirs PAJOT (sans hébergement)	820 000	620 000	76%	200 000	24%		
Travaux MJC – rénovation et extension	2 700 000	2 160 000	80%	540 000	20%		
Amélioration et rénovation de divers bâtiments et équipements scolaires	7 500 000	6 000 000	80%	1 500 000	20%		
Amélioration et rénovation de divers bâtiments et équipements sportifs	1 750 000	1 400 000	80%	350 000	20%		
Maison de quartier des Berchères accueillant un public jeune (11 -17 ans) : rénovation de la totalité de la structure d'accueil y compris l'accessibilité	70 000	56 000	80%	14 000	20%		
Aménagement de la cantine Pagnol en self	45 000	36 000	80%	9 000	20%		
Hôtel de ville : ravalement, reprises des couvertures, fourniture et pose des volets extérieurs et mise en éclairage des façades	466 667	373 333	80%	93 334	20%		
Totaux	20 548 847	15 221 826		4 145 571			

. **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

C – du fonds E.CO.LE pour financer les travaux de l'école Picasso

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à solliciter auprès du Département le montant maximum de la subvention pouvant être autorisé pour financer les travaux de l'école Picasso ;

. **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

13. Tarifification aux associations des imprimés insérés au magazine municipal

Par 34 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

Et 5 ABSTENTIONS (M. Calvet, Mme Dumoulin pouvoir à M. Pommot, M. Renaud, Mme Heuclin, M. Pommot)

. **VALIDE** la tarification, aux associations, des insertions d'imprimés, sous blister du magazine municipal, à raison de 1 000 € TTC par poste ;

. **DIT** que seules les associations locales subventionnées par la Ville dans la mesure où elles présentent un intérêt local pour la commune pourront bénéficier du service ;

. **AUTORISE** le maire à encaisser les recettes correspondantes.

14. Conventions d'objectifs et de financement à passer avec la Caisse d'allocations familiales pour le renouvellement d'agrément des Relais Assistantes Maternelles

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer les conventions d'objectifs et de financement à passer avec la CAF pour le renouvellement d'agrément des Relais Assistantes Maternelles.

15. Convention et contrat de prêt d'aide financière à l'investissement à passer avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne pour la construction du nouveau centre de loisirs Pajot

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer la convention et le contrat de prêt d'aide financière à l'investissement auprès de la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne et ainsi solliciter une aide financière pour la construction du nouveau centre de loisirs Pajot.

16. Convention à passer avec l'association Club de danses de Pontault-Combault

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec l'association le Club de danse de Pontault-Combault pour leur intervention, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, dans les différentes écoles de la ville.

17. Convention à passer avec l'association Les couleurs du siècle

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec l'association Les couleurs du siècle pour leur intervention, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, dans les différentes écoles de la ville.

18. Tarifification des séjours des classes de découverte

A l'UNANIMITE,

. **ADOpte** la grille des tarifs ci-dessous pour les séjours en classes de découvertes à Saint-Laurent-sur-Mer (14) en Normandie, soit :

- 2 classes de CM2 de l'école Marginéa pour la période du 9 au 14 mai 2016,
- 4 classes de CM2 de l'école Louis Granet pour la période du 31 mai au 6 juin 2016.

Ecole MARGINEA

Séjour de 5 jours pour la période du 9 au 13 mai 2016

Tarif du séjour 300 €

60€/jour/enfant x 5 jours

TRANCHE de QF	POURCENTAGE de PARTICIPATION	TARIF
1	12,46	37,38 €
2	16,61	49,83 €
3	20,76	62,28 €
4	24,91	74,73 €
5	29,06	87,18 €
6	33,21	99,63 €
7	37,36	112,08 €
8	41,51	124,53 €
9	45,66	136,98 €
10	49,81	149,43 €
11	53,96	161,88 €
12	55,04	165,12 €
13	57,07	171,21 €
14	58,00	174,00 €

Demi tarif pour le 2ème enfant

Ecole GRANET

Séjour de 7 jours pour la période du 31 mai au 6
juin 2016

Tarif du séjour 420 €
60€/jour/enfant x 7jours

TRANCHE de QF	POURCENTAGE de PARTICIPATION	TARIF
1	12,46	52,33 €
2	16,61	69,76 €
3	20,76	87,19 €
4	24,91	104,62 €
5	29,06	122,05 €
6	33,21	139,48 €
7	37,36	156,91 €
8	41,51	174,34 €
9	45,66	191,77 €
10	49,81	209,20 €
11	53,96	226,63 €
12	55,04	231,17 €
13	57,07	239,69 €
14	58,00	243,60 €

Demi tarif pour le 2^{ème} enfant

. **DECIDE** de verser aux enseignants une indemnité de 22,88 € par nuitée.

19. Financement et conventionnement d'une classe de découverte intra-muros Anne Frank en partenariat avec le CPIF

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec le CPIF dans le cadre de la mise en place par les enseignants de CM2 de l'école Anne Frank, du projet de macrophotographie.

. **ADOPTÉ** la grille des tarifs ci-dessous :

TRANCHE	POURCENTAGE	TARIF FAMILLE
1	12.46	8.08 €
2	16.61	10.77 €
3	20.76	13.46 €
4	24.91	16.15 €
5	29.06	18.84 €
6	33.21	21.53 €
7	37.36	24.22 €
8	41.51	26.91 €
9	45.66	29.61 €
10	49.81	32.30 €
11	53.96	34.99 €
12	55.04	35.69 €
13	57.07	37.00 €
14	58.00	37.61 €

20. Expérimentation d'un nouveau dispositif d'accueil du soir à l'école Marcel Pagnol et Jacques Dubus – Modification de la revalorisation des vacations des chargés d'étude

A L'UNANIMITE,

. **DECIDE** de procéder au retrait de la délibération n° 2016_02_8 du 15 février 2016 ;

. **DECIDE** de fixer la tarification de l'accueil du soir pour les familles des écoles sur lesquelles l'expérimentation sera menée à compter du 7 mars 2016 selon les modalités décrites dans la délibération ;

. **AUTORISE** le maire à fixer la rémunération des chargés d'étude (professeurs et vacataires) intervenant dans le cadre de ce nouveau dispositif d'accueil du soir selon les modalités décrites dans la délibération, et ce, à compter du 7 mars 2016.

21. Formation au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** l'organisation à la formation BAFA dans les conditions telles que décrites ci-dessous :

Session de formation générale

Une session est prévue :

Celle-ci aura lieu en externat du 23 avril au 30 avril 2016. Elle est ouverte à 10 stagiaires issus du lycée Camille Claudel, à des agents municipaux ou à des habitants de Pontault-Combault. Le tarif laissé à la charge des stagiaires non-agent de la ville est de 60 € (coût de la session : 320€). En contrepartie, le stagiaire non-agent de la ville travaillera 3 semaines bénévolement sur une structure municipale.

Les repas et les boissons ne sont pas inclus.

Stage pratique

Les stagiaires ayant bénéficié de la session de formation générale seront accueillis sur les structures municipales pour la réalisation de leur stage pratique. Ce temps de travail est assuré bénévolement en contrepartie de la modicité du tarif proposé pour la session de formation générale.

Session d'approfondissement

Un stage d'approfondissement sera proposé en avril 2017 afin de valider l'ensemble de cette formation. Les tarifs exacts seront fixés ultérieurement.

La prise en charge par la ville sera de 30 % du montant de la session d'approfondissement qui s'élève à 280 €. Il sera donc demandé une participation de 196 € par stagiaire.

Les places seront ouvertes prioritairement aux jeunes qui ont participé à ce dispositif et les places restantes disponibles, à tous les pontellois-combalusiens.

Cette session d'approfondissement aura pour thème «*Animer sa ville, animer dans sa ville*», et sera également proposée par l'IFAC.

. **APPROUVE** la politique tarifaire des sessions de formation et d'approfondissement.

22. Personnel communal - Avenant à la convention passée avec le CCAS pour la mise à disposition de personnel du CCAS à la ville

A l'UNANIMITE,

. **APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention passée avec le CCAS pour la mise à disposition de personnel du CCAS à la ville ;

. **AUTORISE** le maire à signer cette convention.

23. Agenda d'accessibilité programmé pour les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public – Validation de la demande d'approbation de l'agenda auprès du Préfet de Seine-et-Marne

- . **APPROUVE** le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) ;
- . **AUTORISE** à présenter au Préfet de Seine-et-Marne la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée ;
- . **AUTORISE** le maire à demander les dérogations nécessaires ;
- . **AUTORISE** le maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision ;
- . **DIT** que les crédits nécessaires au financement des actions de mise en conformité (études et travaux) selon cet Ad'Ap seront inscrits aux budgets correspondant de la commune.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.



**Monique Delessard
Maire de Pontault-Combault
Conseillère départementale**